



PROCES-VERBAL

CONSEIL FEDERAL

Réunion du : Vendredi 18 décembre 2009
à : 8 h 30

Présidence : Jean-Pierre ESCALETTES

Présents : MM. Frédéric THIRIEZ, Fernand DUCHAUSSOY, Noël LE GRAËT, Christian TEINTURIER, Jacques LEGER, Gervais MARTEL, Henri MONTEIL, Bernard DESUMER,
Guy CHAMBILY, René CHARRIER, Jean-Marie LAWNICZAK, Marc RIOLACCI, Jacques ROUSSELOT, Bernard SAULES, François PONTHEU, Pierre ROCHCONGAR, Jacques THEBAULT, Lilian THURAM,
Mme Marilou DURINGER-ERCKERT,

MM. Jacques LAMBERT, Gérard HOULLIER, Jean-Pierre HUGUES, Marc BATTA,

Assistent à la séance : MM. Jean-Louis VALENTIN, Raymond DOMENECH (pour partie), Jean LAPEYRE, Pierre-Jean GOLVEN,

Excusés : MM. Michel PLATINI, Jean-Marc PUISSESSEAU,

I. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le Conseil approuve sans modification les procès-verbaux des réunions :

- du Conseil Fédéral du mercredi 11 novembre 2009
- du Bureau du Conseil Fédéral du jeudi 26 novembre 2009

II. INFORMATIONS DU PRESIDENT

NECROLOGIE

A la suite des décès de :

- M. Henri SERANDOUR, membre du Comité International Olympique, ancien président du CNOSF,
- Madame BARTHEZ, maman du joueur international Fabien BARTHEZ,
- M. Robert ENKE, gardien de but de l'Equipe d'Allemagne,
- M. Michel LEBLOND, ancien joueur international du Stade de Reims,
- Madame Rina FRANZETTI, maman de M. Charles MOLINARI, ancien membre du Conseil Fédéral,
- Madame André FLAMANT, maman de M. André FLAMANT, Président du District de l'Oise,
- Madame WAHL, épouse de M. Freddy WAHL, joueur international,
- de la sœur de Ludovic DEBRU, chef de projet à la DTN.

Le Conseil adresse ses condoléances attristées aux familles des disparus.

FELICITATIONS

Le Conseil adresse ses sincères félicitations :

- à Ludovic BRUNEAU, rédacteur à la Direction de l'Information en Ligne, pour la naissance de son fils Léandro,
- à Madame Isabel PINTO, pour l'attribution des médailles d'Honneur : Argent, Vermeil, Or et Grand Or,
- à Madame Odile LANCEAU, pour l'attribution des médailles d'Honneur : Vermeil, Or et Grand Or.

VŒUX DE RETABLISSEMENT

Le Conseil adresse ses vœux cordiaux de prompt rétablissement à Alain PORCU, Président de la Ligue de Méditerranée, de nouveau hospitalisé.

* * * *

Candidature Euro 2016

Le Président rend compte au Conseil de la réunion qui s'est tenue le 2 décembre au Palais de l'Elysée. Le Président de la République a réuni les maires des 12 villes candidates pour faire le point sur l'avancement du dossier et pour annoncer la répartition entre les villes du fonds d'aide de l'Etat.

Mission confiée à M. David DOUILLET

Le Président informe le Conseil que le Président de la République a confié à M. David DOUILLET, récemment élu député, une mission de réflexion sur la tenue des grands événements sportifs en France.

Limite d'âge des arbitres

Jean LAPEYRE fait le point des échanges entre la FFF et la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) au sujet de la limite d'âge des arbitres.

III. INFORMATIONS INTERNATIONALES

F.I.F.A.

Coupe du Monde de la FIFA 2010 : tirage au sort

Le Président rend compte au Conseil des conditions dans lesquelles s'est opéré le tirage au sort de la phase finale de la Coupe du Monde de la FIFA Afrique du Sud 2010.

IV. LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

Frédéric THIRIEZ exprime la reconnaissance du football professionnel au Président de la République pour les décisions positives qu'il a prises en vue de compenser la disparition prochaine du droit à l'image collective.

V. LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

Signature de la Convention FFF/INAVEM

Fernand DUCHAUSSOY rend compte au Conseil de la signature de cette convention qui organise une aide psychologique aux arbitres victimes d'incivilités.

Trophée National « Femmes et Sports »

Fernand DUCHAUSSOY se réjouit de l'obtention de ce trophée qui récompense le plan de développement et de mise en valeur du football féminin de la FFF. Le trophée sera remis par Madame Rama YADE en mars prochain.

VI. QUESTIONS D'ACTUALITE

Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Fédérale du 19 décembre 2009

Le Conseil Fédéral valide l'ordre du jour de l'Assemblée Fédérale d'Hiver du Samedi 19 Décembre 2009, annexé au présent procès-verbal.

Ouverture du Centre de préformation de Tomblaine (Lorraine)

Le Conseil,
Sur le rapport du Directeur Technique national et vu l'accord du Trésorier général,
Approuve l'ouverture du Centre de préformation (pôle Espoir) de Tomblaine (Meurthe et Moselle) en septembre 2010.

Nominations complémentaires au sein des commissions fédérales

Sur proposition d'Henri MONTEIL, Secrétaire général,
Le Conseil procède aux nominations suivantes :

Commission Fédérale du Calendrier :

- Au titre de la F.F.F.: MM. Christian TEINTURIER, Jacques LEGER, Bernard DESUMER, Jacques LAMBERT, Gérard HOULLIER, Raymond DOMENECH et Christophe DROUVROY,
- Au titre de la L.F.P. : MM. Frédéric THIRIEZ, Jean Pierre HUGUES, Philippe DIALLO et Arnaud ROUGER,
- Au titre de la L.F.A. : M. Fernand DUCHAUSSOY

Par ailleurs, le Conseil décide de confier la présidence de cette commission fédérale à M. Christian TEINTURIER.

VI. INFORMATIONS FINANCIERES

Droits de diffusion des matches de l'Equipe de France pour la période 2010/2014

Sur proposition de Noël LE GRAET, Vice-président chargé des affaires économiques, et de Jacques LAMBERT, Directeur général,

Le Conseil décide d'attribuer à TF1 les droits exclusifs de diffusion des matches de l'Equipe de France (matches officiels et matches amicaux) pour les saisons 2010/2011 à 2013/2014.

Cette décision conclut les négociations de gré à gré ouvertes en juillet dernier après la consultation infructueuse du marché. Les deux parties trouvent un intérêt mutuel à l'accord conclu : TF1 réduit le montant des droits bruts payés à la FFF ; la FFF maintient le montant des droits nets perçus, en raison de la disparition de la commission d'agence qu'elle payait jusqu'à présent à Sportfive.

Contrats de sponsoring pour la période 2010/2014

Sur proposition de Noël LE GRAET, Vice-président chargé des affaires économiques, et de Jacques LAMBERT, Directeur général,

Le Conseil valide les résultats de la consultation lancée par la Direction du Marketing et du Développement commercial en vue de renouveler les contrats de sponsoring de l'Equipe de France et de la Coupe de France pour les saisons 2010/2011 à 2013/2014.

Aux côtés de l'équipementier officiel (Adidas jusqu'au 31 décembre 2010, Nike à compter du 1^{er} janvier 2011), le Crédit Agricole, GDF Suez et le PMU seront les Partenaires Majeurs de la Coupe de France.

Sans attendre d'avoir complété la liste définitive de ses partenaires (dont le nombre total a été significativement réduit pour des raisons de clarté et de visibilité de la politique commerciale fédérale), la FFF enregistre d'ores et déjà une croissance de 18 % de son chiffre d'affaires par rapport au cycle précédent. Compte tenu de la disparition des commissions d'agence, le revenu net généré sera en augmentation de plus de 40 %.

M. LE GRAET et le Conseil Fédéral adressent leurs félicitations à la Direction du Marketing et du Développement commercial pour ces brillants résultats.

Lancement de l'appel d'offres pour la commercialisation des droits de diffusion de la Coupe de France pour la période 2010/2014

Sur proposition de Noël LE GRAET,

Le Conseil décide de lancer le 21 décembre l'appel d'offres relatif à la commercialisation des droits de diffusion de la Coupe de France pour les saisons 2010/2011 à 2013/2014.

Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2009

Le Conseil,
Sur le rapport de Bernard DESUMER, Trésorier général,
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2008/2009 de 1.025.728,56 € au report à nouveau,
Décide ensuite d'affecter la totalité du report à nouveau, d'un montant de 9.232.402,87 €, au fonds de dotation qui s'élève à 52.062.746,89 €.

Communication du Trésorier Général

Bernard DESUMER, Trésorier général, fait part au Conseil du courrier reçu de M. Julien QUAGLIA, Commissaire aux comptes, associé de la Société d'expertise comptable A.L.G., membre de KPMG, informant le Président de son départ à la retraite et de son remplacement par M. Georges MAREGIANO.

Demande de prêt

Sur le rapport du Trésorier général,
Le Conseil décide d'accorder un prêt de 75.000 € sur 10 ans, au taux de 2,5 %, respectivement au District de la Nièvre et à la Ligue de Lorraine.

VIII. QUESTIONS D'ACTUALITE

Situation du Club FC LIBOURNE SAINT-SEURIN

Le Conseil,
Rappelé les décisions de la DNCG des 11 Juin et 1^{er} Juillet 2009 rétrogradant le club de National en CFA,

Rappelé également les jugements du Tribunal de Commerce de Bordeaux des 2 et 30 Septembre 2009 prononçant respectivement le redressement puis la liquidation judiciaires de la SASP du club,

Rappelé enfin que par décision en date du 11 novembre 2009, en application de l'article 234 al 1 et 3 des Règlements Généraux, il a provisoirement attribué les droits sportifs du club à l'association FC Libourne Saint-Seurin et a demandé à la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs (ci-après DNCG) son avis sur la situation juridique et financière du club,
Pris connaissance de l'avis de la DNCG en date du 14 Décembre 2009,

Sur la situation juridique du club :

Considérant que de façon tout aussi surprenante que non règlementaire, et comme allusion y avait été faite dans sa décision du 11 Novembre, une nouvelle association a été créée sous la dénomination FC LIBOURNE, dont les statuts ont fait l'objet d'un dépôt en préfecture,

Considérant que cette association s'est auto-octroyée les droits du FC LIBOURNE SAINT-SEURIN, sans effectuer aucune procédure juridique et sans aucun agrément de la part de la FFF,

Considérant donc qu'à ce jour les équipes et les droits sportifs transférés provisoirement par le Conseil à l'Association FC LIBOURNE ST-SEURIN sont exploités de fait par l'Association FC LIBOURNE sans aucune autorisation ni procédure légale,

Sur la situation financière du club :

Considérant au préalable et selon les dires du Président de l'Association FC LIBOURNE devant la DNCG, que le passif cumulé de la SASP FC LIBOURNE ST-SEURIN serait estimé à ce jour à 800 Keuros dont 400 Keuros feraient l'objet d'une insuffisance d'actif,

Constatant que pour la DNCG, l'Association FC LIBOURNE ST SEURIN a joué un rôle majeur dans la gestion antérieure du club et notamment de la SASP FC LIBOURNE ST-SEURIN en raison de sa participation au capital à hauteur de plus de 71%,

Considérant par ailleurs que la DNCG fait ressortir que les états financiers de l'Association FC LIBOURNE ST-SEURIN laissent apparaître au terme de l'exercice clos au 30 juin 2009 :

- un résultat net négatif de -130 Keuros,
- une situation nette négative de -57 Keuros,

Considérant que le budget prévisionnel 2009/2010 de l'Association FC LIBOURNE laisse apparaître quant à lui :

- un résultat net positif de 23 Keuros étant précisé que selon l'expert-comptable du club, à la date du 30 septembre 2009 le résultat net comptable est négatif de -44 Keuros voir même d'environ -55 Keuros en raison de divers retraitements non effectués à la date de l'arrêté comptable,
- de fortes incertitudes sur la réalisation des recettes de sponsoring pour un montant d'un minimum de 100 Keuros ainsi que sur divers autres postes de produits qui résultent uniquement d'une prévision très aléatoire du club,

Considérant que la situation financière est donc fortement obérée et qu'il existe des risques fiscaux et sociaux latents,

Considérant enfin le refus catégorique des dirigeants du FC LIBOURNE exprimé devant la DNCG, d'assainir à très court terme la situation financière de l'Association FC LIBOURNE ST-SEURIN,

Par ces motifs,

- Met en demeure « les responsables du club » de régulariser d'ici au 15 janvier 2010 dernier délai, la situation juridique du club et d'en justifier au Conseil d'ici cette date. Qu'à défaut le Conseil se verrait dans l'obligation d'en tirer toutes les conclusions.
- Décide qu'il sera procédé en fin de saison à la rétrogradation de l'équipe première, d'une division par rapport à son classement sportif final, sans préjudice de décisions pouvant être prises par la DNCG dans son domaine de compétence.

IX. CALENDRIER INTERNATIONAL

Le Conseil Fédéral valide le calendrier international de :

Décembre 2009 / Janvier 2010

Stages – Matches – Tournois	Rappel des décisions prises	Propositions
EQUIPE DE FRANCE DE FUTSAL « U21 » STAGE DE DETECTION DU 18 AU 20 JANVIER 2010 AU C.T.N.F.S.		Délégation : Philippe LAFRIQUE, Patrick PION, Mohammed BELKACEMI, Claude ESPOSITO, Pascal LEFEVRE, Jean-Pierre MULTIGNER et 30 joueurs
SELECTION NATIONALE « U16 » TOURNOI DE L'AEGEAN CUP DU 23 AU 31 JANVIER 2010 A IZMIR (TURQUIE)		Délégation : Jean-Pierre DUBEDAT, Patrick GONFALONE, Yann KERVELLA, Gilles FOUACHE, Jean-Pierre BLAQUART, Jean-Pierre CZAYKA, 2 personnes à désigner et 18 joueurs (prise en charge de 26 personnes)
SELECTION NATIONALE « U18 » TOURNOI DE LA COPA DEL ATLANTICO Espagne / France / Danemark / Iles Canaries Les 26, 27 et 29 JANVIER 2010 A LAS PALMAS (Espagne)		Délégation : Michel TRONSON, Philippe BERGEROO, Gilles EYQUEM, Pascal ROHN, Joël BARTHE, Dr. Fabrice BRYAND, Pierre SARRATIA et 18 joueurs (prise en charge de 25 personnes)
EQUIPE DE FRANCE DE FUTSAL 2 MATCHES AMICAUX FRANCE / GRECE LES 26 ET 27 JANVIER 2010 A ORLEANS		Délégation : Michel MUFFAT-JOLY, Pierre JACKY, David MERESSE, Franck TRICOCHÉ, Henri EMILE, Arnaud REVELLI, Jean-Pierre MULTIGNER et 14 joueurs
SELECTION NATIONALE DE FOOTBALL ENTREPRISE STAGE DE DETECTION DU 27 AU 29 JANVIER 2009 AU C.T.N.F.S.		Délégation : Alain CHARRANCE, Michel DROUILHAT, Bertrand DELAS, 1 cadre à définir, James NOEL, Bernard CHATEAUGIRON et 36 joueurs

X. INFORMATIONS DIVERSES

Conseil Fédéral du 29 janvier 2010

Sur proposition d'Henri MONTEIL, Secrétaire général,
Le Conseil Fédéral du vendredi 29 janvier 2010 débutera à **14H00** au lieu de 8H30, en raison d'un déplacement du Président à l'étranger ;
Le Bureau programmé le jeudi 28 janvier 2010 est annulé.

Le Directeur Général
Jacques LAMBERT

PJ 1 annexe

CONSEIL FEDERAL

Vendredi 18 décembre 2009



annexe

Annexe 1 :

**Ordre du Jour de l'Assemblée Fédérale du
samedi 19 décembre 2009**



ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

Samedi 19 décembre 2009 à 9H00
Hôtel Méridien Etoile
81, boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 PARIS

ORDRE DU JOUR

I.- APPEL DES DELEGUES

II.- MESSAGE D'ACCUEIL DU PRESIDENT

III.- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE FEDERALE DU 27 JUIN 2009
(publié sur le site www.fff.fr à compter du 19 novembre 2009)

IV.- RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2008/2009

M. Henri MONTEIL, Secrétaire Général

V.- RAPPORT DE GESTION DE LA SAISON 2008/2009

M. Bernard DESUMER, Trésorier Général

- ▶ Rapport de gestion du Trésorier Général
- ▶ Présentation du bilan et compte de résultat
- ▶ Rapport du Comité d'Audit interne
- ▶ Rapport du Commissaire aux Comptes
- ▶ Approbation des comptes de l'exercice 2008/2009
- ▶ Affectation de résultat de l'exercice au report à nouveau
- ▶ Affectation du report à nouveau au fonds de dotation

VI.- MODIFICATIONS AUX TEXTES FÉDÉRAUX

- ▶ Assemblée Générale Extraordinaire

Modifications des Statuts et du Règlement Intérieur F.F.F. concernant les questions financières

- ▶ Assemblée Générale Ordinaire

Règlement financier

VII. INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE ESCALETES

VIII.- QUESTIONS DIVERSES